

**CAP**  
**EPREUVE PONCTUELLE**  
**D'HISTOIRE GEOGRAPHIE**

**Epreuve orale de 15 minutes évaluée sur 10 points**

L'examineur choisit l'un des deux dossiers préalablement constitué. Le candidat présente oralement, pendant cinq minutes, le dossier retenu ; la présentation est suivie d'un entretien (dix minutes maximum) au cours duquel le candidat justifie ses choix et répond aux questions.

Les critères retenus ne concernent que la prestation orale, le dossier lui-même n'est pas pris en compte dans l'évaluation.

Le jury sera attentif à la capacité du candidat à présenter la question, à justifier le choix des documents et à répondre à la question posée en s'appuyant sur les documents et sur des connaissances.

A l'issue de l'entretien, la note n'est pas communiquée au candidat.

**Constitution des dossiers**

Le candidat se présente à l'épreuve avec deux dossiers en double exemplaire (un pour le candidat, un pour l'examineur) préalablement constitués :

- dossier d'histoire
- dossier de géographie

Pour chaque dossier, en fonction du programme de CAP :

- vous écrirez le sujet d'étude ;
- vous écrirez la situation choisie ;
- vous écrirez une problématique (question) générale sur le sujet d'étude ;
- vous insèrerez 3 ou 4 documents de nature variée (textes, images, tableaux de chiffres, cartes...) concernant la situation. L'un de ces documents doit comporter une dimension civique en lien avec le programme d'enseignement moral et civique. Chaque document sera accompagné d'une brève analyse répondant à votre problématique.

La totalité du dossier doit être constitué de une à trois pages, plusieurs documents peuvent être présentés sur une même page.

Si ces éléments ne sont pas respectés, les dossiers peuvent être rejetés mais le candidat sera tout de même interrogé, y compris s'il se présente sans dossier.

**Programmes**

**Pour les candidats individuels et les candidats préparant le CAP dans un établissement scolaire :**

Histoire-géographie : <http://www.education.gouv.fr/cid50636/mene0925419a.html>

Enseignement moral et civique : [http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=90321](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=90321)

**Pour les candidats préparant le Bac Pro dans un établissement scolaire et présentant le CAP comme diplôme intermédiaire :**

Histoire-géographie : [http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=74743](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=74743)

Enseignement moral et civique : [http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=90243](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=90243)